

## CONVOCACTION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 12 mai 2021 à **20 heures** par vidéoconférence.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

### ORDRE DU JOUR

~~Première-deuxième-troisième~~ convocation

#### Séance publique

1. Maison communale - HVAC (chauffage - géothermie - sanitaire - ventilation régulation) - Information
2. Nouvel adressage au sein du zoning économique de la Fagne - Information
3. Covid-19 - Information
4. Procès-verbal de la séance du 24 mars 2021
5. Comptes annuels 2020
6. MB 1 - 2021 - Approbation
7. Zone de secours NAGE - Compte 2020 - Information
8. Zone de secours NAGE - MB 1 de 2021 - Approbation
9. Régie des Sports Assesse - Modification budgétaire 1-2021 - Approbation
10. Accueil extrascolaire - Règlement d'Ordre Intérieur 2021-2022 - Approbation
11. Règlement-redevance pour l'accueil extrascolaire et accueil temps libre - à partir du 1er septembre 2021
12. PIC 2019-2021 - CRUPET - RUE PIRAUCHAMPS - Réfection de la voirie – Approbation des conditions, du mode de passation et de l'estimation de la dépense suite à la prise en compte des remarques émises par le pouvoir subsidiant
13. INASEP - Règlement général du Service d'Etudes aux Affiliés "SEA" - Règlement général du Service d'Assistance à la Gestion des Réseaux et de l'Assainissement "AGREA" (Versions 2021)
14. Véhicule communal RENAULT - Déclassement du véhicule et autorisation de vente - Décision
15. Mise à disposition d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial - Convention de partenariat sur base de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales
16. Mise à disposition d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial - Convention de partenariat sur base du décret déchets du 5 juin 2008 - Approbation
17. Co.pa.Loc - Modification de la représentation communal au sein du pouvoir organisateur - Décision
18. SWDE - Assemblée générale du 25 mai 2021 - Ordre du jour - Approbation
19. AIS - Modification de la désignation d'un administrateur de la commune d'Assesse - Décision
20. Foyer Jambois SCRL - Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2021 - Ordre du jour - Approbation
21. Inasep - Construction d'une station d'épuration à Assesse - Travaux de raccordement - Occupation temporaire de la parcelle hébergeant le football d'Assesse
22. Construction d'un collecteur d'eaux usées à Assesse par la SPGE - Projet d'acte d'emprises - Approbation
23. Plan de cohésion sociale - Mise à disposition d'un local communal à titre précaire et gratuit - Convention - Approbation
24. Projet PCDR 9 - aire de convivialité au centre d'Assesse - Projet de constitution d'un droit d'emphytéose et d'un avenant à constitution d'un droit d'emphytéose déjà concédé - Approbation

25. Motion appelant le Gouvernement régional à introduire un système de consigne pour les emballages de boisson en plastique et en métal – Adoption - Décision

**Points supplémentaires**

26. POINT SUPPLEMENTAIRE CC - Voiries (Camousse et Neuve Cour)  
27. POINT SUPPLEMENTAIRE CC - Abattages d'arbres Rau De Mière  
28. POINT SUPPLEMENTAIRE CC - Rue Basse à CRUPET

Par ordonnance :  
Pour le Collège,

La Directrice générale f.f.

Le Bourgmestre

V. ROSIER

JL. MOSSERAY

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

**Art. L1122-15 :. Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.**